

Baisse des effectifs scolaires et hausse du personnel enseignant au Québec

par Avigdor FARINE *

LA FORMATION des maîtres, comme les autres éléments du système scolaire, poursuit son évolution. Cette formation est de plus en plus considérée comme prioritaire: elle devrait permettre d'élever le niveau de l'enseignement et d'obtenir de meilleurs rendements scolaires.

Après la seconde guerre mondiale, la pénurie d'enseignants fut considérable à tous les échelons et dans tous les pays pour deux raisons: 1) les pertes subies par les pays en guerre; 2) la prolongation de la scolarité obligatoire et l'extension du réseau scolaire. Cette pénurie de personnel enseignant obligea les gouvernements à prendre des mesures d'urgence et à donner une formation accélérée aux candidats à l'enseignement. Ce fut le cas en Grande-Bretagne, en France, en URSS, aux États-Unis, au Canada et dans d'autres pays.

En même temps, les gouvernements envisagèrent les moyens d'offrir une meilleure formation psychopédagogique et spécialisée aux enseignants. On abandonna le système des anciennes écoles normales: la formation des maîtres du secondaire fut confiée, en général, aux universités qui assument également le développement des sciences de l'éducation. Les pays en voie de développement font exception; ils conti-

nent à ressentir la pénurie des maîtres, et, faute d'enseignants qualifiés, ces États continuent d'avoir recours à des moniteurs non diplômés. Cependant, il n'y a pas de pays qui n'exige une spécialisation ou une formation pédagogique préalable des candidats à l'enseignement. En résumé, on peut dire qu'une meilleure formation et le perfectionnement des maîtres sont au cœur des réformes scolaires mises en œuvre partout.

Le Québec a suivi plus ou moins la même évolution. Les programmes de formation des maîtres ont été révisés depuis quelques années et les examens ont été modifiés. On poursuit les recherches afin d'améliorer la qualité de cette formation. Dans les réformes proposées, les universités doivent jouer un rôle de plus en plus important, en servant de guides dans les sciences et la recherche pédagogiques. On constate également que le nombre des candidats à l'enseignement a augmenté. Le redressement des salaires, les modifications apportées aux conditions de travail des enseignants et l'importance donnée à l'enseignement en général sont sans doute les principales causes de cette augmentation. Notre but est d'analyser ici l'accroissement numérique des enseignants par rapport aux effectifs scolaires et d'examiner les prévisions pour les années à venir.

Les trois premières écoles normales fondées dans la province au XIX^e siècle, Jacques-Cartier et McGill à Montréal, Laval à Québec, furent suivies de nom-

* L'auteur est chef de la section d'administration scolaire, faculté des Sciences de l'éducation, Université de Montréal.

TABLEAU I

Progression des effectifs scolaires des commissions
scolaires catholiques et protestantes¹

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	1961	1962	1963	1964	1965
	1962	1963	1964	1965	1966
Préscolaire	7,829	10,824	17,022	24,537	38,145
Élémentaire 1 ^{re} - 7 ^e année	896,866	914,998	938,971	952,050	955,299 ²
Secondaire 8 ^e - 11 ^e année	226,449	254,137	269,945	291,487	328,190 ²
Formation professionnelle	9,330	10,950	12,834	21,250	21,664 ²
	1,140,474	1,190,909	1,238,772	1,289,324	1,343,298

breuses autres. Le nombre des scolasticats et écoles normales catholiques passa de 6 à 117 entre 1907 et 1957³. Ce nombre, qui a diminué depuis lors, reste encore très élevé par rapport aux besoins. En 1963, alors que l'on comptait pour le Canada entier 150 établissements de formation pédagogique, le Québec en avait, à lui seul, environ 115, compte tenu des facultés d'éducation des universités⁴. Cette dispersion, due en partie à la division religieuse et linguistique de la province et au fait que le gouvernement laissait une grande partie de l'éducation à la charge des multiples congrégations religieuses et des clercs, était cause d'une division des forces et ne permettait pas une élévation sensible du niveau de la formation des maîtres. Les besoins du Québec peuvent être satisfaits par des écoles normales plus importantes et par les universités.

Depuis quelques années les scolasticats tendent à regrouper leurs effectifs et leurs ressources. De même, certaines écoles normales sont en train de se fusionner. La deuxième université de langue française, qui sera fondée à la fin de 1969 à Montréal, sera basée en partie sur l'intégration de deux écoles normales de la

ville. Cette tendance au regroupement doit être encouragée, afin de répondre aux exigences pédagogiques plus élevées qui s'imposent de nos jours. Il va de soi que des études de qualité valorisent la profession enseignante aux yeux des candidats à l'enseignement ainsi qu'aux yeux du public.

Évolution des effectifs scolaires

Le tableau I indique l'accroissement du nombre d'élèves dans les commissions scolaires durant la période 1961-1962 à 1965-1966⁵. Le taux de scolarisation à l'élémentaire est de 100% et le rythme des inscriptions, qui fut rapide entre 1950 et 1960, s'est stabilisé entre 2 et 2.5% par année entre 1961 et 1965, ce qui correspond au taux de natalité de 2.44% (1963), et à l'arrivée d'un certain nombre de nouveaux immigrants. Depuis 1965-1966, on constate, à ce niveau, une baisse de la clientèle scolaire qui peut s'expliquer par la diminution continue de la natalité depuis 1960 et par la réduction progressive du cours élémentaire de 7 à 6 ans qui vient d'être amorcée. Pour 1968-1969, on prévoit 90,000 élèves en moins à l'élémentaire⁶, ce qui entraînera une diminution proportionnelle de la demande des instituteurs.

1. Gouvernement du Québec, *Rapport du ministère de l'Éducation, 1964-1965 - 1965-1966* (mai 1967), p. 142.

2. Des données plus récentes nous amènent à corriger ces chiffres à 929,007 pour l'élémentaire, à 451,957 pour le secondaire (formation générale et professionnelle). *Hebdo-éducation*, vol. V, n° 19 (3 décembre 1968).

3. *Rapport Parent*, éd. du 10 août 1965, vol. 2, p. 256.

4. *Ibid.*, p. 259.

5. Nous nous limitons dans cette étude à la croissance des effectifs de commissions scolaires en clientèle scolaire et en personnel enseignant.

6. *La Presse* (Montréal 28 août 1968) p. 86.

Le cas du secondaire est plus complexe. Les lois provinciales de 1961 qui élevèrent l'âge de la scolarité obligatoire à 15 ans ajoutèrent à l'explosion scolaire. Pour la période notée au tableau I, la progression des inscriptions au secondaire varia de 7% pour certaines années jusqu'à 13% pour d'autres (en moyenne 10% d'accroissement). Entre 1963 et 1966, les inscriptions au secondaire représentaient, à elles seules, plus de 60% de l'augmentation annuelle des effectifs. Cependant, en raison de la chute du taux de natalité depuis 1960, les effectifs scolaires du secondaire fléchiront aussi à partir de 1971-1972. Les écoles polyvalentes qui incluent des cours professionnels ajoutent à la complexité. Cela, et le rapport maître-élève qui serait souhaitable pour les classes du secondaire, rendent difficile la détermination du nombre d'enseignants requis.

TABLEAU II

Croissance du personnel enseignant des commissions scolaires de 1949 à 1965 (secteur catholique) ⁷

	RELIGIEUX		LAÏCS		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1949	2,851	5,978	1,855	11,332	22,016
1950	2,811	6,064	1,937	11,957	22,769
1951	2,870	6,279	2,056	12,657	23,862
1952	2,895	6,395	2,143	13,366	24,799
1953	2,859	6,595	2,306	14,292	26,052
1954	2,930	6,850	2,445	15,518	27,743
1955	2,994	7,246	2,653	16,872	29,765
1956	3,012	7,582	3,005	18,278	31,877
1957	3,004	7,692	3,220	19,713	33,629
1958	2,911	7,767	3,649	20,219	34,546
1959	2,848	7,966	4,308	21,638	36,760
1960	2,749	8,090	4,910	23,012	38,761
1961	2,601	8,168	5,723	24,379	40,871
1962	2,557	8,109	6,845	26,976	44,487
1963	2,402	7,878	8,441	29,780	48,501
1964	2,294	7,632	9,014	29,591	48,531
1965 ⁸	2,285	7,162	10,766	31,808	52,021

Le Rapport Parent suppose que la période allant de 1966-1967 à 1971-1972 sera particulièrement difficile et qu'on ressentira la nécessité d'un grand nombre de nouveaux enseignants. Durant ces années les effectifs du niveau secondaire seront temporairement augmentés à cause de la réduction du cours élémentaire de 7 à 6 ans, et aussi par le fait que le secondaire comprendra tout l'enseignement donné aux jeunes de 12 à 16 ans. Ce n'est qu'après 1972 qu'on pourra espérer une réduction des besoins en personnel enseignant ⁹. Comme le signale le Rapport Parent lui-même, le manque de renseignements précis concernant les années à venir rendrait hasardeuses ces prévisions pour 1972 ¹⁰.

Il nous semble qu'un plus grand nombre d'étudiants se tournent vers l'enseignement, peut-être influencés par le Rapport Parent, à moins que ce ne soit par le manque de débouchés sur le marché du travail. Par ailleurs, d'anciens maîtres reviennent vers l'enseignement; le système scolaire ne pourra pas les absorber tous. Les dates prévues par le Rapport Parent semblent être devancées. En 1964-1965 par exemple, malgré un taux de remplacement des maîtres de 15% en juin 1964 (et non de 8% comme le mentionne le Rapport Parent), non seulement ceux qui quittèrent furent remplacés, mais le nombre des enseignants s'accrut de 8% en septembre 1964 ¹¹. La diminution des besoins en corps professoral à l'élémentaire influence le secondaire, un certain nombre d'enseignants étant automatiquement poussés vers le secondaire. Il en ressort que le secondaire complètera aussi ses effectifs d'enseignants avant les dates prévues, sauf dans certaines disciplines.

La chute du taux de natalité depuis 1960 et ses répercussions sur les effectifs scolaires mettent en cause les prévisions soumises à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement ¹², celles de la Direction

7. Adapté du *Rapport Parent*, vol 5, p. 53.

8. Chiffres préliminaires.

9. *Rapport Parent*, vol. 2, p. 294.

10. *Ibid.*, p. 293.

11. Ministère de l'Éducation du Québec, Direction générale de la planification, *Études et documents 4*, « La mobilité du personnel enseignant : les nouveaux enseignants en 1964-65 » (Québec, 1968), p. 43, cité ci-après comme *Études et documents 4*.

12. J. HENRIPIN et Y. MARTIN, « *Perspectives d'accroissement de la population de la province de Québec et de ses régions et prévisions des effectifs scolaires, 1961-1981* », rapport soumis à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Québec 1962, cité dans le *Rapport Parent*, vol. 2, p. 381.

TABLEAU III

**Personnel enseignant et personnel de l'administration
pédagogique des commissions scolaires¹³**

NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT	1961 - 1962	1962 - 1963	1963 - 1964	1964 - 1965	1965 - 1966
Préscolaire et élémentaire	32,063	33,001	32,759	33,764	35,303
Secondaire	17,523	20,884	21,192	23,989	26,697
Total aux commissions scolaires	49,586	53,885	53,951	57,753	62,000

générale de la planification du ministère de l'Éducation basées sur le Rapport Parent¹⁴, et les prévisions des clientèles scolaires plus récentes établies par la même direction.

Croissance du personnel enseignant

Nous revenons au problème de l'augmentation numérique des enseignants. Depuis 1949 l'accroissement des effectifs scolaires a fait progresser le nombre des maîtres. Le tableau II concernant le personnel enseignant des commissions scolaires (secteur catholique) montre que le nombre des religieux a diminué et celui des religieuses a augmenté mais faiblement de 1949 à 1965. La progression chez les laïcs est énorme; chez les hommes, elle passe de 1,855 en 1949 à 10,766 en 1965, soit cinq à six fois plus; et chez les femmes de 11,332 en 1949, elle passe à 31,808 en 1965, soit trois fois plus. Malgré une hausse considérable du personnel enseignant masculin, les échelles de traitement existantes ne favorisèrent pas le recrutement d'un personnel masculin laïc plus nombreux. Selon le tableau IV l'augmentation du nombre de femmes dans l'enseignement, surtout à l'élémentaire, se continue. Ce phénomène tend par ailleurs à aligner la situation dans la province de Québec sur celle qui s'est généralisée dans le reste

du pays et aux États-Unis depuis quelque temps déjà. En 1964-1965, 25.81% des enseignants étaient des hommes et en 1965-1966 ce taux descend à 25.63%. L'accroissement du nombre des laïcs, principalement des hommes, est parallèle à la disparition graduelle des religieux.

Le tableau III nous montre la croissance du personnel enseignant des commissions scolaires pour la période allant de 1961-1962 à 1965-1966, selon les niveaux d'enseignement. Le nombre des enseignants a augmenté de 49,586 en 1961-1962 à 62,000 en 1965-1966, soit un accroissement de 25% en cinq ans ou une moyenne de 5% par an. Pour cette même période la population scolaire n'a augmenté que de 1,140,474 élèves en 1961-1962 à 1,343,298 en 1965-1966 (tableau I), ce qui donne un accroissement de 18% ou une moyenne de 3.6% seulement par an. Les chiffres du tableau II pour 1965-1966 étaient préliminaires. Le tableau IV nous donne des chiffres plus récents qui semblent être définitifs pour ladite année. Si nous prenions le nombre de 63,203 enseignants pour 1965-1966 du tableau IV au lieu des 62,000 enseignants cités dans le tableau III, l'accroissement du personnel serait 27% pour les années 1961 à 1966 ou de 5.4% par an comparativement aux 3.6% d'accroissement de la population scolaire. L'évolution au secondaire nous donne les taux suivants: 235,779 élèves en 1961-1962 et 349,854 en 1965-1966 (tableau I) soit un accroissement de 48% ou de 9.6% par an; pour la même période le nombre des enseignants passe de 17,523 à 26,697, soit un accroissement de 53% ou une moyenne de 10.6% par an. Les données du tableau IV et surtout les chiffres pour 1966-1967 et 1967-1968, qui

13. Rapport du ministère de l'Éducation, op. cit., p. 144.

14. Direction générale de la planification, ministère de l'Éducation, « Les Effectifs scolaires du Québec par niveau et type d'enseignement, 1965-1966 à 1976-1977 » (10 août 1965), 21 p.; « Maîtres et personnel de la direction requis par suite de la variation annuelle des effectifs scolaires et des départs des maîtres, 1965-1966 à 1976-1977 » (3 décembre 1965), 19 p.

démontrent un accroissement annuel de 8 à 9% du personnel, fortifient notre conviction qu'une grande diminution des besoins se fera bientôt sentir au secondaire comme au primaire.

La mobilité du personnel enseignant

Il est intéressant de nous arrêter à la question de la mobilité des enseignants: deux études à ce sujet viennent d'être publiées par le ministère de l'Éducation¹⁵. À la fin de l'année scolaire 1963-1964, 15.4% des enseignants quittaient leur poste dans les écoles catholiques de la province (dont 90% françaises) contre 9.8% en Ontario, tandis que le Rapport Parent ne prévoyait que 8% de départs parmi les maîtres du primaire et 5% au secondaire, c'est-à-dire, plus de stabilité au secondaire. Les départs dépassèrent les prévisions et furent presque égaux au primaire et au secondaire (15.5% et 15.3%), tandis qu'en Ontario le personnel du secondaire fut plus stable (7.8%).

TABLEAU IV

Nombre d'enseignants dans les commissions scolaires catholiques et protestantes¹⁶

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1964-1965	14,909 25.81%	42,844	57,753
1965-1966	16,201 25.63%	47,002	63,203
1966-1967	17,560 25.63%	50,940	68,500 ¹⁷
1967-1968	18,970 25.63%	50,030	74,000 ¹⁷

La documentation publiée à ce sujet montre que la mobilité des enseignants est une caractéristique de tout système scolaire. À cause des recyclages et des aspirations des maîtres en ce qui concerne leur carrière, salaire, prestige, retraite, etc., on s'attend à un mouvement mais il ne doit pas dépasser certaines normes. En 1963-1964, le Québec était la troisième province du Canada après Terre-Neuve (24.8%) et

15. Ministère de l'Éducation, Direction générale de la planification, *Études et documents 3*, « La mobilité du personnel enseignant : les départs d'enseignants à la fin de l'année scolaire 1963-1964 », 40 p.; ainsi que *Études et documents 4*, op. cit., 50 p.

16. Liste provisoire du ministère de l'Éducation (août 1968).

17. Chiffres provisoires, partage des sexes basé sur 1965-1966.

la Saskatchewan (16.4%), dans la proportion de la mobilité du personnel enseignant, alors que l'Ontario était la dernière. Les raisons de ce mouvement de population chez les maîtres au Québec doivent être recherchées plutôt dans le milieu que dans le système scolaire. En général, la retraite, le recyclage des maîtres, le changement d'occupation et la migration d'une population rurale sont les causes principales des départs.

En 1964-1965, comme nous l'avons déjà noté, les nouveaux venus non seulement comblèrent les départs des enseignants de l'année précédente, mais permirent d'augmenter les effectifs des maîtres au Québec de 8.1%, tandis que la population scolaire n'augmentait que de 4.1%. À l'élémentaire, le nombre des élèves s'accroissait de 2% alors que celui des maîtres augmentait de 6%. Le taux d'accroissement supérieur des enseignants a permis de réduire le rapport maître-élève de 1:23.3 en 1963-1964 à 1:22.5 en 1964-1965 tandis que le Rapport Parent ne suggère que 1:30 ou 1:28. Par ailleurs, l'augmentation des enseignants au secondaire correspond à l'augmentation de la population étudiante et au départ des enseignants de l'année précédente; le rapport maître-élève fut maintenu comme en 1963-1964, soit 1:15.5. Notons que ce chiffre est inférieur au rapport 1:17 suggéré par le Comité du plan de développement scolaire au cours de sa XIV^e session¹⁸, chiffre discutable au point de vue économique. Notons également qu'à ce niveau de l'enseignement, le Rapport Parent suggère une proportion maître-élève de 1:20. En général, la diminution du nombre d'élèves par professeur suit un mouvement qui remonte à 1950-1951; toutefois deux phénomènes nouveaux sont apparus récemment: le taux d'augmentation des élèves diminue peu à peu, alors que celui des enseignants est en hausse. Les départs des enseignants empêchent un rendement maximum de ce qui a été investi au moment de leur formation. Pour compenser ces départs un investissement supplémentaire devient nécessaire dans la formation des maîtres. Mais une augmentation du personnel enseignant contribue-t-elle à l'amélioration des services pédagogiques ou cache-t-elle un manque d'organisation scolaire? Ce sont là des questions à étudier.

Sommaire et suggestions

Les cadres enseignants du Québec ont subi des changements frappants, tant dans le nombre des maîtres

18. Direction générale de la planification. « *Maîtres et personnel...* », op. cit. p. 2.

tres que dans leurs caractéristiques. Il est important de revenir sur quelques données présentées au cours de cette étude avant d'en tirer certaines suggestions.

Le taux d'augmentation des élèves diminue peu à peu, tandis que celui des enseignants augmente. La baisse des effectifs scolaires de l'élémentaire sera la cause du départ d'un certain nombre d'enseignants à la fin de l'année scolaire: cela poussera les maîtres vers le secondaire. Il nous semble même que les nouveaux candidats à l'enseignement auront des difficultés à trouver un poste ¹⁹.

Il est possible que la diminution des besoins en corps professoral conduise à la réduction du personnel féminin. Dans la mesure où les régionales engageront des nouveaux professeurs, elles essaieront de recruter des hommes pour des raisons d'administration, de discipline et de rapport personnel et éducatif maître-élève. On requiert plus d'hommes que de femmes pour les classes supérieures de l'élémentaire et pour le secondaire.

Des qualifications supérieures seront requises des candidats à l'enseignement. C'est le devoir des universités de valoriser la formation des enseignants du secondaire. Elles doivent aussi offrir plus d'options générales et de spécialisations techniques pour permettre un recyclage des maîtres déjà en fonction et former les candidats à l'enseignement de matières qui font défaut encore dans le système scolaire; les futurs enseignants pourront ainsi transmettre à l'école les sciences et la technologie de notre époque. La question de la formation professionnelle reste aiguë.

Nous avons déjà noté que le rapport maître-élève à l'élémentaire (1:26.5 en 1964-1965) est inférieur à celui de 1:30 ou 1:28 suggéré par le Rapport Parent et de 1:28 adopté par le Comité du plan de développement scolaire. Ce rapport maître-élève continue à baisser par suite de la diminution des effectifs scolaires et de l'augmentation des enseignants. Quant au secondaire, cette proportion était de 1:15.5 en 1964-1965 tandis que le Rapport Parent suggérait 1:20 et le Comité du plan de développement scolaire a adopté la proportion de 1:17 pour le secteur de formation générale et de 1:15 pour le secteur des métiers. Ces faibles proportions contribuent-elles à l'amélioration des services pédagogiques? Nous le souhaiterions. Mais du point de vue économique elles sont discu-

tables. Elles frôlent un luxe que la province ne peut pas se permettre indéfiniment.

La situation financière des commissions scolaires se détériore. Le gouvernement provincial couvre déjà plus de 50% de leurs dépenses. L'« état d'austérité » déclaré dans l'administration des commissions scolaires par la force des choses pourra être étendu à l'administration pédagogique et au personnel enseignant pour des raisons de priorité dans l'enseignement même. Ainsi deviendraient possibles plus d'investissements dans la recherche appliquée à l'économie de la province, et la création de plus de débouchés de travail rentable (« les carrières de demain ») pour ceux qui terminent leurs études. Le budget consacré à l'enseignement est monté à tel point (38.4% du budget annuel de 1968-1969) que le Québec ne peut en supporter la charge sans réexaminer son développement économique. Il est temps que les besoins de la province en main-d'œuvre spécialisée soient définis parallèlement au développement de l'enseignement. De cette façon, la liaison sera plus grande entre l'éducation et l'économie, et on obtiendra un meilleur rendement des investissements que fait le Québec dans le domaine de l'éducation.

Il semble que les CEGEP fourniront un grand nombre de candidats à l'enseignement. Un sondage des aspirations professionnelles d'une population de finissants du secondaire révèle que près de 90% des élèves optèrent pour des études de type général au niveau du CEGEP ²⁰. Les emplois technologiques furent et sont encore délaissés. Cette population s'ajoutera aux nombreux étudiants en lettres et en arts qui, bien souvent faute de mieux, s'acheminent vers l'enseignement et gonflent ainsi le nombre des candidats que le système scolaire ne peut absorber.

Une suggestion audacieuse

Notre suggestion semblera audacieuse au premier abord. Pour pallier le manque de débouchés de travail qui pourrait se créer devant l'afflux des candidats à l'enseignement, les universités québécoises devraient former des professeurs de français pour le reste du Canada, le Tiers-Monde et même les États-Unis.

20. Sondage fait en avril par des professeurs du Collège Rigaud-de-Vaudreuil (Collège Bourget); voir aussi *Hebdo-Education*, vol. 2, n° 13 (6 août 1965), p. 122. Parmi les trois quarts des finissants du secondaire qui optèrent pour la continuation de leurs études en septembre 1966, 6.9% seulement choisirent des carrières techniques. Voir aussi les comptes rendus du 4^e colloque annuel de Laval sur le CEGEP, octobre 1968.

19. *Le Devoir* (Montréal 8 octobre 1968), p. 3.

La question d'« accent » québécois peut être corrigée. Dans ce but, les techniques d'enseignement par des moyens audio-visuels devront être développées. Cette formation donnerait un bon rendement économique aux futurs enseignants et un profit politique au Québec: cette « exportation » culturelle ferait connaître le Québec dans le monde. Ces enseignants seraient en quelque sorte les représentants du Québec à l'extérieur, tout comme les professeurs de français envoyés par Paris dans le Tiers-Monde ou ailleurs représentent en fait la France et sa culture. Cela permettrait aussi aux autres provinces du Canada d'enseigner davantage le français et ferait progresser le bilinguisme au Canada tel qu'on le souhaite.

La réalité québécoise crée de nouvelles perspectives concernant les effectifs scolaires et les cadres enseignants. Les besoins d'enseignants ne sont plus aigus.

Il faut offrir aux nouveaux candidats la possibilité d'être des professeurs de français à l'extérieur de la province. Les rendements économiques et politiques qui en résulteront l'exigent.

Demander à un Québécois d'aller enseigner ailleurs, c'est peut-être exiger de lui un très grand effort. Il nous semble que c'est une question de mentalité à changer, une nouvelle perception des choses à intégrer. Du point de vue financier, la situation peut être facilitée si on reconnaît à ces enseignants certaines garanties, comme cela se fait avec SUCO. La situation économique peut se ressentir de la formation des chômeurs diplômés; on parle aussi d'un Québec ouvert sur le monde; nous suggérons un moyen pour faire face à demain. Une autre perception est celle du français « chez nous, partout au Canada »: pourquoi pas ?